

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 5 mai 2025 à 19 h 00, à la salle du conseil, située au 35, chemin de North Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Julie Lamoureux, Lina Courtois et Huguette Larose, et Messieurs Jean Couture, Stéphane Laplante et Guillaume Poirier.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Monsieur Marc Marin, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de greffier d'assemblée.

Sept (7) personnes sont présentes dans la salle au début de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

- 3.1 Séance ordinaire du 7 avril 2025
- 3.2 Adoption – Règlement 2025-570 modifiant le Règlement n° 2020-520 – Concernant le contrôle et la garde responsable des animaux

4. Finance

- 4.1 Dépôt des états financiers 2024 et du rapport du vérificateur RCGT
- 4.2 Modifications du règlement 2025-569 décrétant des travaux de voirie et de pavage sur le chemin Gingras et côte du Piedmont et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût

5. Voirie

- 5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics
- 5.2 Rapport d'activité – Contremaître des travaux publics
- 5.3 Préparation des plans et devis et services pendant la construction – Travaux de pavage de 340 m sur le chemin d'Ayer's Cliff – Mandat à donner aux ingénieurs
- 5.4 Octroi de contrat – Pavage de transition chemin du Lac
- 5.5 Demande de remplacement d'un ponceau déformé aux frais de l'entrepreneur
- 5.6 Octroi du contrat – Nettoyage des fossés et bordures

6. Sécurité publique

- 6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

7. Urbanisme

- 7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement
- 7.2 Comité consultatif d'urbanisme –Renouvellement des membres

8. Environnement

- 8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier
- 8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement
- 8.3 Déclaration et entente relatives au transfert d'actifs visant les contenants de collecte des matières recyclables

9. Loisirs / Culture

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

9.1 Politique de remboursement de frais de non-résidents pour les loisirs

10. Administration

- 10.1 Rapport de dépenses - Directeur général
- 10.2 Transféré au point 3.2
- 10.3 Octroi de contrat – réparation pompe salle communautaire
- 10.4 Tour cycliste des policiers de Laval – Demande d'autorisation de passage
- 10.5 Octroi de contrat – Achat module de paiement des fournisseurs par dépôt direct
- 10.6 Participation au programme de travaux communautaire

11. Adoption des comptes payés et à payer

12. Correspondance

13. Divers

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1) MOT DE BIENVENUE

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-05-91

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 5 mai avec le transfert du point 10.2 au point 3.2.

ADOPTÉE

3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance ordinaire du 7 avril 2025

2025-05-92

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.2 Adoption – Règlement 2025-570 modifiant le Règlement n° 2020-520 – Concernant le contrôle et la garde responsable des animaux

Considérant que lors de la séance ordinaire du 7 avril dernier, le conseiller guillaume Poirier a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement n° 2025-570 et que le projet du règlement a également été déposé;

Considérant que ce règlement modifie la sous-section 3 – conditions minimales de garde des animaux, pour s'harmoniser avec du Règlement provincial sur le bien-être et la sécurité des animaux domestiques de compagnies et des équidés, chapitre B-3.1, r.0.1, entré en vigueur le 10 février 2024 et des pratiques qu'il recommande,

2025-05-93

Il est proposé par : Stéphane Laplante

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Et résolu

Que le conseil adopte le Règlement n° 2025-570 modifiant le Règlement n° 2020-520 – Concernant le contrôle et la garde responsable des animaux.

Que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

4) FINANCE

4.1 Dépôt des états financiers 2024 et du rapport du vérificateur RCGT

Le rapport financier de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton ainsi que le rapport du vérificateur sont déposés auprès des membres du conseil, conformément à la loi.

4.2 Modifications du règlement 2025-569 décrétant des travaux de voirie et de pavage sur le chemin Gingras et côte du Piedmont et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût

Considérant qu'il est nécessaire d'amender le règlement 2025-569 afin de modifier à l'article 3 le montant de dépense à 1 300 000 \$ et d'ajouter à l'article 4 une affectation de 230 000 \$ au fonds réservé de carrière et sablière et de 220 000 \$ au surplus libre;

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a décrété, par le biais du règlement 2025-569, des dépenses de 1 300 000 \$ et un emprunt de 850 000 \$ pour des travaux de voirie et de pavage sur le chemin Gingras et côte du Piedmont,

2025-05-94

Il est proposé par : Guillaume Poirier

Et résolu

Que l'article 3 du règlement n° 2025-569 est remplacé par le suivant : Aux fins du présent règlement, le conseil de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley est autorisé à dépenser jusqu'à concurrence d'une somme de 1 300 000\$, le détail des dépenses étant plus amplement décrit à l'annexe A.

Que l'article 4 du règlement n° 2025-569 est remplacé par le suivant : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de la somme de 850 000\$ pour une période de vingt (20) ans. Va affecter 230 000 \$ au fonds réservé de carrière et sablière et 220 000 \$ au surplus libre.

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

5) VOIRIE

5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics

Le rapport de dépenses du contremaître des travaux publics pour le mois d'avril est déposé, conformément au règlement 2016-489.

5.2 Rapport d'activité – Contremaître des travaux publics

Le rapport d'activité du contremaître des travaux publics pour le mois d'avril est déposé, conformément au règlement 2016-489.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

5.3 Préparation des plans et devis et services pendant la construction – Travaux de pavage de 340 m sur le chemin d’Ayer’s Cliff – Mandat à donner aux ingénieurs

Considérant la décision prise par la municipalité d’aller de l’avant avec les travaux de pavage de 340 m sur le chemin d’Ayer’s Cliff;

Considérant la proposition de la firme de génie-conseil EXP en date du 1^{er} mai 2025, laquelle indique les conditions s’appliquant pour la réalisation de l’étape I et II de la proposition – Plans et devis pour appel d’offres et services durant la construction;

2025-05-95

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D’accorder à la firme EXP, le mandat de réaliser les plans et devis pour appel d’offres pour la réalisation des travaux de pavage, le tout en accord avec les termes de la proposition de la firme en date du 1^{er} mai 2025, c’est-à-dire sur une base horaire avec un montant maximum de 5 300 \$;

D’accorder également à la firme EXP le mandat prévu à l’étape II de la proposition de la firme en date du 1^{er} mai 2025 pour les services durant la construction en lien avec les travaux mentionnés au paragraphe précédent, le tout aux conditions de ladite proposition (tarification sur base horaire – montant maximum de 11 500 \$);

Que cette dépense soit affectée au poste 23-040-00-000 du budget 2025 de la municipalité.

ADOPTÉE

5.4 Octroi de contrat – Pavage de transition chemin du Lac

Considérant que le contremaître des travaux publics doit retenir les services d’entrepreneur pour le pavage de transition suite aux trois ponceaux ayant été remplacés à l’automne 2024 sur le chemin du Lac;

Considérant que des demandes de prix ont été demandées auprès de trois entrepreneurs;

2025-05-96

Il est proposé par : Julie Lamoureux

Et résolu

Que le conseil accorde le contrat à *Couillard Construction Ltée* pour le pavage de transition de trois ponceaux sur le chemin du Lac pour un montant de 9 995 \$ plus les taxes.

Que ces dépenses soient affectées aux postes budgétaire no 02-320-00-624.

ADOPTÉE

5.5 Demande de remplacement d’un ponceau déformé aux frais de l’entrepreneur

Considérant que le 1^{er} mai 2023, résolution 2023-05-184, des travaux de voirie et de pavage sur le chemin d’Ayer’s Cliff ont été octroyés à Couillard Construction Ltée à la suite de l’appel d’offres ouvert le 6 avril 2023;

Considérant que le groupe ADE Estrie Inc, a fourni un rapport le 21 janvier 2025 d’une analyse de déformation faite le 13 décembre 2024, sur un ponceau transversal de 600 mm installés lors des travaux par Couillard Construction Ltée;

Considérant qu’à la suite de l’analyse du rapport par notre firme de surveillance de chantier EXP, celui recommande de procéder au remplacement complet du ponceau transversal de 600 mm afin d’assurer la conformité aux normes en vigueur et de prévenir tout risque potentiel pour l’ouvrage étant donné que la déformation observée dépasse les limites tolérées par la norme BNQ 1809-300/2023,

2025-05-97

Il est proposé par : Guillaume Poirier

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Et résolu

Que la municipalité demande à Couillard Construction Ltée de procéder au remplacement complet du ponceau transversal de 600 mm déformé sur le chemin d'Ayer's Cliff incluant le pavage.

Que ces travaux soient au frais de l'entrepreneur étant donné qu'il s'agit d'une déficience de construction.

ADOPTÉE

5.6 Octroi du contrat – Nettoyage des fossés et bordures

Considérant que le contremaître des travaux publics doit retenir régulièrement les services d'un entrepreneur pour la fourniture d'équipement pour effectuer le nettoyage des fossés et bordures;

Considérant que l'entreprise Constructions Vincent Laverdure inc. peut fournir l'équipement et exécuter les travaux de nettoyage des fossés;

Considérant que l'entreprise Excavation Richard Bouthillette 2012 Inc. à un équipement plus adéquat pour le nettoyage des bordures;

Considérant qu'il y a lieu d'octroyer les contrats par le conseil municipal;

2025-05-98

Il est proposé par : Julie Lamoureux

Et résolu

Que le contrat pour les fossés de la municipalité soit confié à *Constructions Vincent Laverdure inc.* et que celui pour le nettoyage des bordures à Excavation Richard Bouthillette 2012 Inc. selon les prix indiqués dans la liste des prix fournie par les entrepreneurs pour l'année 2025, le tout pour une somme approximative de 100 000\$ pour l'année.

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire no 02-320-00-512.

ADOPTÉE

6) SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

Le rapport du chargé de projets pour le mois d'avril est déposé.

7) URBANISME

7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois d'avril est déposé.

7.2 Comité consultatif d'urbanisme –Renouvellement des membres

Considérant que la durée du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) choisis par le conseil est de deux (2) ans à compter de leur nomination et qu'il y a lieu de procéder au renouvellement (article 8 du règlement 2019-509);

Considérant que Madame Julie Lamoureux et Messieurs Jean Couture, Marc Dion, Felix Elbert et Richard Lebel ont déjà été nommés par résolution et qu'ils ont manifesté leur intérêt à renouveler leur mandat;

2025-04-99

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

De nommer Madame Julie Lamoureux et Messieurs Jean Couture, Marc Dion, Felix Elbert et Richard Lebel, membres du comité consultatif d'urbanisme jusqu'au conseil de de janvier 2026.

La durée du mandat des membres peut être renouvelée et se renouvelle automatiquement à moins que le membre avise le conseil de son intention

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

de ne pas poursuivre pour un autre mandat ou que le conseil nomme un nouveau membre en remplacement du membre ayant rempli son terme.

Le mandat du conseiller prend fin au moment où il cesse d'être membre du conseil ou lorsque le conseil désigne une autre personne comme membre du Comité.

Le conseil se réserve le droit de révoquer pour cause, par résolution le mandat d'un membre du Comité.

En cas de démission ou d'absence non motivée à trois (3) réunions successives du Comité, le conseil peut nommer, par résolution, une autre personne pour combler le siège devenu vacant.

ADOPTÉE

8) ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

Le rapport de l'inspecteur forestier pour le mois d'avril est déposé.

8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

Le rapport en environnement pour le mois d'avril est déposé.

8.3 Déclaration et entente relatives au transfert d'actifs visant les contenants de collecte des matières recyclables

Considérant que la MRC de Memphrémagog et Éco Entreprises Québec (« **ÉEQ** ») ont conclu une entente de partenariat encadrant les services de collecte et de transport des matières recyclables ainsi que les activités d'information, de sensibilisation, d'éducation et de première ligne qui s'y rapportent (l'« **Entente** »);

Considérant qu'avant le 1^{er} janvier 2025, les municipalités situées sur le territoire de la MRC étaient responsables de l'achat, de la sélection des fournisseurs et de la livraison des nouveaux bacs roulants et des pièces de rechange, de même que des services de réparation, de remplacement et de distribution des bacs roulants;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2025, les coûts pour l'achat et les services de réparation, de remplacement et de distribution des bacs roulants pour les clientèles prévues par le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (C Q-2, r. 46.01) (le « **Règlement** ») sont à la charge d'ÉEQ;

Considérant que la MRC a convenu avec la municipalité et d'autres municipalités situées sur son territoire (les « **Municipalités parties** ») une entente intermunicipale relative à la gestion des matières recyclables;

Considérant qu'ÉEQ demande à la MRC de transférer la propriété des bacs roulants de 240 L, 360 L et de tout autre format ayant fait l'objet d'une dérogation autorisée par ÉEQ ainsi que leurs pièces de rechange, détenues en inventaire par les Municipalités parties (les « **Actifs** ») à ÉEQ, en contrepartie d'un paiement d'ÉEQ, calculé sur la base des montants payés par le propriétaire des Actifs, selon les pièces justificatives soumises;

Considérant que la MRC n'est pas propriétaire des Actifs visés par le projet d'entente soumis par ÉEQ et conséquemment n'est pas en mesure de faire les déclarations requises par ÉEQ ni d'autoriser le transfert des Actifs visés;

Considérant que les sommes versées par ÉEQ à la MRC suivant le transfert des Actifs appartenant à la municipalité seront remises à la municipalité;

2025-05-100

Il est proposé par : Stéphane Laplante

Et résolu

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

De confirmer que les Actifs mentionnés au préambule de la présente résolution ne font l'objet d'aucune hypothèque privilège, gage, saisie ou autre charge ou droit réel opposable à ÉEQ par un tiers et ne sont soumis à aucun litige, revendication ou procédure judiciaire pouvant affecter leur propriété.

De fournir à la MRC les documents requis par ÉEQ afin de donner suite à l'entente de transfert des actifs, notamment, les factures du fournisseur confirmant le prix d'achat des bacs et des pièces de rechange visées par la présente résolution de même que l'inventaire des Actifs détenus par la municipalité.

D'approuver la « Déclaration MRC de représentations et garanties relatives au transfert d'actifs visant les contenants de collecte » jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser la MRC à signer, pour et au nom de la municipalité, la déclaration et à procéder au transfert d'Actifs.

ADOPTÉE

9) LOISIRS / CULTURE

9.1 Politique de remboursement de frais de non-résidents pour les loisirs

Considérant que la municipalité a une entente avec la Ville de Magog concernant les services de loisirs;

Considérant que quelques résidents de la municipalité préfèrent opter pour les services de loisirs offerts dans les municipalités limitrophes,

2025-05-101

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

Que la municipalité paie 50% des frais de non-résidents que les municipalités limitrophes imposent pour les services de loisirs aux résidents de Sainte-Catherine-de-Hatley jusqu'à concurrence du montant remboursé selon l'entente avec la Ville de Magog.

ADOPTÉE

10) ADMINISTRATION

10.1 Rapport de dépenses - Directeur général

Le rapport de dépenses pour le mois d'avril du directeur général est déposé conformément au règlement 2016-489.

10.2 Transféré au point 3.2

10.3 Octroi de contrat – réparation pompe salle communautaire

Considérant que nous avons dû retenir les services d'un entrepreneur pour effectuer des réparations urgentes dans les premières semaines d'avril à la suite du manque d'eau à la salle communautaire;

Considérant que l'entreprise de Traitement d'eau Valco Inc. a fourni le matériel et a exécuté les travaux de remplacement d'une des deux pompes du puits alimentant en eau le centre communautaire et le chalet des loisirs au coût de 5 442 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que les services de J.C. Morin Inc. ont été requis pour le branchement électrique de la pompe et panneau de contrôle au coût de 497,50 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que la deuxième pompe doit aussi être changée au coût budgétaire de 5 792 \$ plus les taxes applicables,

2025-05-102

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Que le conseil prenne acte des travaux faits en urgence et autorise le paiement de 5 442\$ plus les taxes applicables à Traitement d'eau Valco Inc. et de 497,50 \$ plus les taxes applicables à J.C. Morin Inc.

Que le conseil autorise les travaux pour changement de la deuxième pompe et des réparations mineures sur le système au coût budgétaire de à 5 792 \$ plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire no 02-701-20-522.

ADOPTÉE

10.4 Tour cycliste des policiers de Laval – Demande d'autorisation de passage

Considérant la demande présentée par le Tout cycliste des policiers de Laval aux fins d'autoriser le passage sur le territoire de la Municipalité pour leur 28^e édition,

2025-05-103

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

D'autoriser le passage de cyclistes sur le territoire de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, la journée du 27 mai prochain au profit d'Opération Enfant Soleil.

De demander à l'organisation d'aviser les corps policiers concernés par l'événement et de transmettre un exemplaire de la présente résolution à la l'organisation.

ADOPTÉE

10.5 Octroi de contrat – Achat module de paiement des fournisseurs par dépôt direct

Considérant qu'il a lieu de précéder à l'ajout d'un module pour les paiements des fournisseurs par dépôt direct à notre logiciel comptable,

2025-05-104

Il est proposé par : Julie Lamoureux

Et résolu

Que le conseil autorise l'achat d'un module pour les paiements des fournisseurs par dépôt direct qui sera ajouté à notre logiciel comptable Sygem par PG Solutions au coût de 1 709 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

10.6 Participation au programme de travaux communautaire

Considérant l'offre reçue du Service d'aide en prévention de la criminalité de participer au programme des travaux compensatoires;

Considérant que les travaux publics seraient intéressés à participer à ce programme,

2025-05-105

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que le conseil soit favorable à participer au programme des travaux compensatoires et autorise le directeur général à signer les documents correspondants.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes payés			
Fournisseur	No Chèque	Description	Montant
BELL	202500220	Téléphone hôtel de ville et salle communautaire	749.20 \$
BELL Canada	202500221	Internet et IP fixes	197.71 \$
BERGERON, Julie	202500213	Entretien ménager hôtel de ville et salle communautaire avril	1 269.56 \$
Conseil Sport Loisir de l'Estrie	202500217	Adhésion réso 2025-04-80	100.00 \$
Desjardins Assurances	202500218	Assurances collectives avril Q19800310	2 568.77 \$
FP TELESET	202500214	Achat timbres	574.88 \$
FTQ	202500224 202500225	REER	3 474.97 \$
Hydro-Québec	202500224	Éclairage public	26.40 \$
MINISTÈRE DU REVENU	202500222	Déductions à la source	13 685.47 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL	202500223	Déductions à la source	5 236.74 \$
Société financière Grenco Inc.	202500219	Contrat location photocopieur	74.73 \$
VILLE DE SHERBROOKE	202500216	Électricité	8 670.64 \$
		*Rémunération des élus	13 114.26 \$
		*Rémunération du personnel	23 776.64 \$
Total des comptes payés			73 519.97 \$
Liste des comptes à payer			
Fournisseur	No Chèque	Description	Montant
ADN Communication	202500257	Licence mensuelle Mars	73.29 \$
BERGERON, Julie	202500248	Entretien ménager hôtel de ville et salle communautaire avril réso 2025-01-14	1 605.82 \$
BLAIS, Ursule	202500237	Remboursement 50% abonnement bibliothèque Sherbrooke	60.00 \$
BUROPRO CITATION	202500231	Contrat photocopies	101.60 \$
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.	202500238	Dossier général d'urbanisme	4 298.49 \$
Camions Denis Lefebvre	202500261	5e versement saison 2024-2025 moins ajustement essence et déductions pour différents bris.	206 939.39 \$
Constructions Vincent Laverdure	202500236	Réparations printanières plusieurs chemins	16 668.49 \$
Corporation Ski & Golf Mont-Orford	202500249	Financement journée initiation au ski réso 2024-11-192	1 852.37 \$
CURRY, David	202500252	Remboursement km avril	91.08 \$
CWE	202500254	Contrat déneigement ch tolérance versement 4 de 4	13 193.38 \$
Cynthia Leblanc Lyonnais	202500270	Remboursement location salle communautaire octobre 2025	600.00 \$
DEMERS, Jacques	202500240	Remboursement km mars et avril	113.16 \$
Diane Longval	202500245	5 no civiques, 2 corrections coroplasts	75.88 \$
Dion, Marc	202500239	Comité CCU avril 2025	100.00 \$
Englobe Corp.	202500251	Contrôle des matériaux traverse piétonnière	790.46 \$
ENTREPRISE MG	202500266	Contrat balayage de rue réso 2024-04-60	9 858.19 \$
Entreprise R.F. et filles	202500265	Eau en bouteille	64.00 \$
ENTREPRISES JARBEC INC	202500269	Rebut de béton avec armature	135.26 \$
EXCAVATION A. BARETTE INC.	202500271	Réparation chemin Fontaine et Vallières	1 448.69 \$
F.Racicot Excavation Inc.	202500227	MG20B réparation printanière plusieurs chemins	3 862.16 \$
Fonds des biens et des services	202500256	Normes des ouvrages routiers Tome V	63.50 \$
Fonds d'information	202500226	Avis de mutation avril	30.00 \$
Foss National	202500276	Facture essence	249.63 \$
Fusion Signalisation	202500273	Ensemble feux de sécurité sur chantier réso 2025-04-74	9 502.68 \$
Général traitement d'eau	202500242	Appel de service pour problème d'eau salle communautaire	172.46 \$
Groupe Colas Québec Inc	202500267	Matériel réparation des ponceaux Vallières et Colline-Bunker	1 706.09 \$
GUERTIN LUC	202500260	Remboursement cellulaire avril	40.00 \$
LANGLOIS-DOR, Étienne	202500253	Remboursement km avril	74.58 \$
LEBEL RICHARD	202500258	Comité CCU avril 2025	100.00 \$
Leprohon inc.	202500247	Maintenance préventive air climatisé salle communautaire	736.28 \$
Les entreprises Catsports inc	202500272	Filet de tennis	356.37 \$
Les Services Exp Inc.	202500246	Étude hydraulique lot 4 248 618 et Plan d'intervention réso 2025-04-86	2 818.34 \$
Lise Lavoie	202500274	Remboursement lampes solaires (bris déneigement)	41.05 \$
Marc Marin	202500259	Remboursement km, cellulaire avril et eau pour les séances du conseil	172.25 \$
MATÉRIAUX MAGOG ORFORD	202500230	Bac rangement pour les lumières de Noël	37.85 \$
MATHIEU, Josyane	202500250	Remboursement km avril	320.00 \$
MRC DE MEMPHRÉMAGOG	202500229	Équilibrage avril et mai, quote-part projets spéciaux	10 850.00 \$
NETTOYAGE J.L. Inc	202500243	Lavage vitres hôtel de ville, salle communautaire et chalet	1 963.76 \$
P.S.E.C.N AlarmCap	202500263	Contrat alarme hôtel de ville (3 mois)	141.24 \$
Poste Canada	202500235	Publipostage Art Massawippi	179.08 \$
QUEBEC MUNICIPAL	202500241	Abonnement annuel réso 2025-01-15	678.35 \$
Raymond Chabot Grant Thornton & Ass	202500244	Facture progressive réso 2024-10-165	11 497.51 \$
RÉCUPÉRATION L. MAILLÉ 2016	202500232	Ramassage cerf	287.44 \$
RÉFRIGÉRATION MORIN	202500268	Entretien printemps de la thermopompe	473.13 \$
RÉGIE DE POLICE MEMPHRÉMAGOG	202500233	Avril et mai	92 667.00 \$
S.P.A. DE L'ESTRIE	202500234	Avril	904.40 \$
Services de cartes Desjardins	202500275	437,00\$ Voirie 164,08\$ Bureau en gros-papeterie 42,26\$ Trousse premiers soins 136,82\$ ITCLOUD Microsoft 365 x 7 abonnés 12,70\$ lunch dg rencontre MRC 10 avril 12,70\$ lunch dg rencontre MRC 22 avril 134,23\$ Lunch élus atelier travail du 29 avril 60,00\$ frais annuels carte de crédit	999.79 \$
Superior Sany solutions	202500255	Produits nettoyants et hygiénique salle communautaire et mairie	213.73 \$
Technologies Cdware Inc	202500262	Contrat de service GSP déneigeuses mars	54.85 \$
		Total des comptes à payer	399 263.07 \$
Grand total comptes payables et salaires			472 783.04 \$

2025-05-106

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

Que les comptes soient payés tels que présentés.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

12) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

13) DIVERS

Aucun sujet n'est traité.

14) PÉRIODE DE QUESTIONS

15) LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée vers 19h50 sur proposition Huguette Larose.

ADOPTÉE

Jacques Demers
Maire

Marc Marin
Greffier-trésorier